

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES FINANCES DE LA FRANCE

La Bourse et le marché financier.

Valeurs en hausse

1901 avait été une année de fléchissement et de liquidation. 1902, au point de vue de la Bourse et du marché, présente trois aspects bien tranchés : pour grand nombre de valeurs, et non des moins importantes, c'est une année de reprise et de hausse ; pour d'autres, c'est l'accentuation de la baisse déjà si profonde qui avait eu lieu en 1901 ; pour d'autres enfin, 1902 aura été une année de consolidation de cours et d'arrêt dans la baisse, présage d'une reprise et de temps meilleurs.

Bien des sociétés, déjà atteintes en 1900 et 1901, n'ont pu résister aux secousses qui ont agité les marchés : d'autres, au contraire, ont résisté avec vigueur, sont même en reprise et n'attendent plus qu'une embellie pour regagner promptement le terrain perdu. Quant aux titres de placement à revenu fixe, ils ont continué à jouir de la faveur de l'épargne. Nos rentes sur l'Etat, malgré les attaques et les critiques passionnées dont les finances publiques ont été l'objet et la campagne qui a été menée aussi bien pour effrayer les porteurs de rentes que les déposants dans les caisses d'épargne, continuent à donner lieu à des achats suivis de la part des rentiers tranquilles et prudents ; pendant les trois premiers trimestres de l'année, l'excédent des achats sur les ventes effectuées par les comptables du Trésor a dépassé 118 millions de francs. ce qui fait prévoir pour l'année entière un excédent d'achats d'au moins 160 millions ; les obligations de chemins de fer, du Crédit foncier, de la Ville de Paris, ont maintenu à peu près leur plus hauts cours et même gagné une nouvelle avance. Si l'on veut bien se rappeler que sur les 87 à 90 milliards de valeurs mobilières que l'épargne française possède en propre, plus de 50 milliards sont représentés par des rentes françaises sur l'Etat, obligations de chemins de fer, de la ville de Paris et du Crédit foncier, on pourra dire que ce gros morceau de l'épargne n'aura pas été entamé pendant l'année 1902.

C'est aussi de la hausse que nous avons à constater sur un grand nombre de valeurs à revenu fixe et à revenu variable, répandues dans les portefeuilles français ; ainsi presque tout le groupe des titres des principales sociétés de crédit est en hausse ; depuis le commencement de l'année au 20 décembre, la Banque de France a haussé de 70 fr. ; la Banque de Paris de 103 fr. ; la Compagnie algérienne de 20 fr. ; le Comptoir national d'Escompte de 14 fr. ; le Crédit foncier de France de 29 fr. ; le Crédit industriel et commercial de 13 fr. ; la Société marseillaise de 27 fr. ; le Crédit lyonnais de 79 fr. ; la Société générale de 16 fr. ; la Banque parisienne de 25 fr. ; la Banque ottomane de 66 fr. ; le Crédit foncier d'Autriche de 31 fr. ; le Crédit foncier égyptien de 77 fr. ; le Sous-Comptoir des Entrepreneurs de 57 fr.

C'est encore de la hausse que nous rele-

vons sur la plupart des fonds d'Etat étrangers cotés à Paris et répandus dans les portefeuilles : hausse de 9 fr. 40 sur l'Extérieure ; de 2 fr. 10 sur l'Italien ; de 17 fr. sur les obligations Victor-Emmanuel 1863 ; de 48 francs sur les obligations Minas-Geraës 5 0/0, de 4 fr. 35 sur le 3 0/0 portugais ; 2 fr. 20 sur le 3 0/0 russe 1891 ; de 2 fr. 10 sur le 4 0/0 1901 ; hausse importante sur les fonds du Nord de l'Europe, Danois, Suédois, Norvégiens, de même que sur les fonds brésiliens, argentins, turcs, bulgares, serbes, égyptiens, uruguayens, etc.

Tous comptes faits, en notant les plus-values et les moins-values d'un certain nombre de valeurs, l'ensemble des plus-values l'emporte sur les moins-values et la valeur vénale du portefeuille français s'est plutôt accrue pendant l'année. 1902 aura marqué un temps d'arrêt dans la baisse des valeurs qui avaient déjà été très atteintes les années précédentes et indiqué un commencement de reprise sur grand nombre de titres dont les bas prix ont tenté les acheteurs. A ce point de vue, la reprise des actions des institutions de crédit est très significative. En 1900 et 1901, elles avaient baissé. En 1902, toutes ou presque toutes, sont en reprise notable. En suivant pendant une longue période d'années, les mouvements de hausse et de baisse qui se produisent sur un grand marché financier avec une régularité presque mathématique, il est à remarquer que dans les périodes de grande hausse, c'était toujours un mauvais signe quand les actions des principales sociétés de crédit montraient des signes de lassitude et commençaient à fléchir ; au contraire, pendant les périodes de dépression et de liquidation, la fermeté et l'amélioration modérée de leurs cours, étaient presque toujours le signal avant-coureur d'une reprise générale des affaires, non seulement sur le marché financier, mais aussi sur le marché commercial. Nous souhaitons que l'amélioration qui vient d'avoir lieu cette année sur les actions de la Banque de France, de la Banque de Paris, du Crédit lyonnais, du Comptoir d'Escompte, de la Société générale, etc., confirme une fois encore ces espérances basées sur l'expérience et l'observation. Tout le monde désire que 1903 soit, suivant les expressions que MM. Juglar et Jacques Siegfried emploient dans leurs travaux sur les crises, la fin de la « période de liquidation » et le commencement de la reprise et de la « période prospère ».

L'affaire Humbert-Daurignac

Interrogatoire de Romain Daurignac

Romain Daurignac, interrogé hier, a nié avoir jamais joué le rôle de l'un des Crawford. Il dit même ne les avoir jamais vus, mais déclare avoir été en correspondance avec leur secrétaire Muller, qui serait Portugais d'origine. Celui-ci aurait un fils qui ressemblerait étrangement à Romain, et c'est probablement cette ressemblance qui aurait fait croire que le frère de Thérèse jouait le rôle de Crawford.

Romain, confronté avec plusieurs témoins, a été formellement reconnu par l'employé des postes Duhamel, pour la personne qui venait chercher les lettres aux initiales H. C. et R. C., Romain prétend que Duhamel est abusé lui aussi par sa ressemblance avec le fils Muller.

Le château des Humbert

Toutes les recherches faites sur la commission rogatoire par M. Decaieu, juge d'instruction à Tarbes, pour découvrir le château de Marquette, que la famille Humbert posséderait dans les Pyrénées, sont restées infructueuses. Ce prétendu héritage était encore un château en Espagne.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Le conseil des ministres n'a pas tenu sa séance habituelle du mardi. D'une part, en effet, il n'y avait aucune affaire urgente rendant cette convocation nécessaire ; d'autre part, plusieurs ministres sont absents, notamment MM. Vallé et Maréjols qui sont sur la côte des Alpes-Maritimes ; enfin, M. Delcassé est souffrant.

Le conseil ne sera convoqué, selon toutes probabilités, que mardi prochain 13 janvier, jour de la rentrée des Chambres.

Encore une interpellation sur les Congrégations

M. Plichon vient d'adresser au président du conseil la lettre suivante :

« Monsieur le Président du conseil,

» J'ai l'honneur de vous informer que je vous interpellerais à la rentrée sur votre circulaire du 23 décembre 1902, par laquelle vous déclarez refuser de transmettre au Conseil d'Etat les demandes formées par les congrégations pour leurs établissements, et invitez les religieuses à se séparer dans la huitaine.

» Je vous demanderai également qu'elles sont les raisons urgentes qui vous ont déterminé pour la seconde fois, à prendre de pareilles mesures, précisément au moment où le Parlement est hors session.

» Agréer, etc. « PLICHON. »

Rendement des Impôts

Le chiffre total du rendement des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de décembre 1902 s'élève à la somme de 243 millions 922.200 fr., accusant ainsi une plus-value de 1 million 373.201 fr., par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 10 millions 874.300 fr. par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Grâces et réductions de peine

A l'occasion du 1^{er} janvier, M. le Président de la République a, par décrets rendus sur la proposition du ministre de la guerre, accordé des grâces et des réductions de peine à 673 condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires de la France, de l'Algérie et de la Tunisie, en vertu de jugements prononcés contre eux par des conseils de guerre de l'armée de terre.

Mort de M. Sagasta

Le célèbre homme d'Etat espagnol, dont la santé, précaire depuis un certain temps, donnait lieu ces jours derniers à de plus sérieuses inquiétudes, a succombé lundi soir d'une broncho-pneumonie simple avec insuffisance de la circulation.

M. Sagasta était né dans la bourgade de

Torreçilla de Cameros, province de Logrono, le 21 juillet 1827.

Reçu ingénieur, il était élu député aux Cortès en 1857.

A cette époque, M. Sagasta faisait partie de l'opposition : radical intransigeant même, il combattit les ministères cléricaux ; mais en 1868, il abandonna ses amis et se fit le défenseur du gouvernement, dont il devint rapidement le chef.

Plusieurs fois président du Conseil, il fut, durant de longues années, l'homme qui dirigea toute la politique espagnole.

C'est un grand esprit et un grand homme d'Etat qui disparaît.

L'alcoolisme en Angleterre

Depuis le premier janvier est appliquée en Angleterre, une nouvelle loi qui est une arme puissante contre l'alcoolisme.

Jusqu'à maintenant, l'ivrognerie n'était un délit que si l'ivrogne causait un scandale. Désormais, quels que soient les signes de son état, l'ivrogne peut et doit être arrêté. Si l'ivrogne, homme ou femme, a charge d'un enfant de moins de 7 ans, il risque, pour le fait de simple ivresse, un mois de prison.

A la troisième condamnation, il passe sur la liste des ivrognes chroniques et sa photographie est fournie à tous les cabaretiers de son quartier. Dès lors, il est passible d'une amende puis de la prison s'il tente de se procurer de l'alcool n'importe où ; les cabaretiers de son quartier sont passibles d'une amende s'ils lui en vendent : 250 fr. la première fois, 500 francs la deuxième, puis la prison jusqu'à 6 mois.

Contre toute personne inscrite sur la liste des ivrognes chroniques, la séparation judiciaire au profit du conjoint peut être immédiatement prononcée, mais la loi n'a pas prévu le cas trop fréquent des époux inscrits ensemble sur la fatale liste. Aussi, son application cause-t-elle déjà des difficultés et provoque un véritable ménage dans les tribunaux de toute l'Angleterre.

Les nouveaux timbres-poste

Le timbre de 15 centimes au type actuel « retouché » vient de faire son apparition. Il est imprimé en rouge très vif tirant sur le carmin ; il porte le mot « postes » bien en vedette sur la bordure supérieure. La valeur est inscrite dans un écusson entouré de lauriers.

Un Nouvel Obus

Pour que l'obus réalise tout son effet de destruction, il faudrait qu'il traversât le blindage d'acier des cuirassés, puis éclatât au milieu du navire ; or, les obus arrivant sur la cuirasse éclatent aussitôt, ce qui fait que les œuvres vives ne sont point atteintes. Il paraîtrait que cet important perfectionnement vient enfin d'être réalisé. De nouveaux obus, expérimentés dans un de nos ports militaires, traverseraient sans éclater les blindages puis éclateraient dans les cuirassés, réalisant ainsi toute leur puissance de destruction. Cette découverte assure à notre artillerie de marine une écrasante supériorité, car aucune nation étrangère ne possède un agent destructeur de cette espèce.

CHRONIQUE LOCALE

Election au conseil général

Un décret convoque pour le 25 janvier 1903, les électeurs du canton de Limogne à

P.f.f.t d'élire un conseiller général en remplacement de M. Pradines, décédé. M. Couderc, le sympathique conseiller d'arrondissement du canton est candidat à cette élection qui sera une victoire pour la République.

Permis de chasse

Il a été livré pendant l'année 1902, par la préfecture, 839 permis de chasse pour l'arrondissement de Cahors, 574 par la sous-préfecture de Figeac, pour l'arrondissement de Figeac, et 579 par la sous-préfecture de Gourdon pour l'arrondissement de Gourdon, soit ensemble 1.992.

CAHORS

Au siège des cléricaux

(Dans le cabinet de rédaction du Quercinois. 2 personnages : l'Ex-quart-d'œil et un monsieur rougeaud.)

L'Ex-quart-d'œil. — Vindex, c'est mon homme... je le gobes, il est épatant. Pendant plusieurs mois, il a tourné les radicaux en dérision, sans que l'on se doutât qu'il fut l'auteur de ces flagellantes chroniques dont les patriotes, nos amis se régalaient. Eh bien ça, c'est fort, et ça prouve que Vindex est remarquable, hein ?

Le rougeaud. — Oui, je suis de votre avis, mais n'empêche que le Quercinois ne fait pas fureur dans Cahors. — On se fout de nous, et si jamais nous sommes obligés de nous la tirer, ça fera une jolie rigolade. L'Ex-quart-d'œil. — Ceux qui nous aiment sont une élite, et c'est assez.

Le rougeaud. — Rêveur, va !... (La porte du cabinet s'ouvre ; entre le vieux cassé...)

Maitres, amis, bien le bonjour. — Vous êtes en conférence ? Je vous gêne ? Je me retire ? Je reste ?

L'Ex-quart-d'œil, le rougeaud. — Qu'y a-t-il, ô brave.

Le vieux. — Il y a que Vindex fait du potin depuis un quart d'heure devant la porte.

Le rougeaud. — Il est saouï ?

Le vieux. — Nenni, mais il est avec un monsieur qui crie bien fort, et je crois que ça va mal pour Vindex. C'est pour cela que je venais vous avertir.

L'Ex-quart-d'œil. — Mais qu'est-ce qui se passe ?

Le vieux. — Oh ! je m'en moque : Vindex se dispute avec un monsieur qui n'a pas l'air commode. Vindex a l'air d'être en mauvaise posture. — Il pleurniche presque...

Le rougeaud. — On lui a fottu des coups ?

L'Ex-quart-d'œil. — Et il s'est laissé faire ?...

Le rougeaud. — Mais voyons, parlez...

L'Ex-quart-d'œil. — Pauvre Vindex, il sera victime des radicaux

Le rougeaud. — Ces cafmans, ces sauvages, ces ivrognes ! Vindex battu ! mais il ne s'est pas défendu ? il aurait été assez lâche pour se laisser assommer par un monsieur quelconque...

Le vieux. — Quelconque, quelconque... ce monsieur, savez-vous, n'est pas quelconque. Un Vindex n'a pas l'air de l'épouvanter.

L'Ex-quart-d'œil. — Oh ! vous, le vieux, nous savons que vos sympathies ne sont pas acquises à Vindex.

Le rougeaud. — Comment... vous... ne... gobez... pas... Vindex ?...

Le vieux. — Nenni, et si, comme vous le disiez, il avait été attrapé vertement par le monsieur, j'en serais content... Mais cela m'étonnerait car il a plusieurs moyens de se débarrasser des ennemis qui s'approcheraient trop près de lui...

L'Ex-quart-d'œil. — Vous voyez bien, le vieux, que Vindex est un homme remarquable !

Le vieux. — Quoi !

Le rougeaud. — Vous venez de l'avouer. Vous ne le niez pas ?

Le vieux. — Qu'est-ce que j'ai dit ? Ah ça, mais...

L'Ex-quart-d'œil. — Vous avez dit que Vindex avait des moyens pour se débarrasser des ennemis qui s'approchaient trop près de lui : c'est donc un homme remarquable...

Le vieux. — Oh ça oui, et ces moyens...

Le rougeaud, l'Ex-quart-d'œil. — Quels sont-ils ces moyens ?

Le vieux (riant). — Vous êtes amusants : eh bien, voustenez à savoir les moyens dont dispose votre ami pour faire fuir ses ennemis ?

Le rougeaud, l'Ex-quart-d'œil. — Oui.

Le rougeaud. — Tous les moyens sont bons à connaître.

Le vieux. — Eh bien, il n'a qu'à s'approcher d'eux, leur parler, ou encore, lever un de ses pieds sous leur nez...

L'Ex-quart-d'œil. — Assez, assez, sortez.

Le rougeaud. — Sale bête, vieux cuir, foutez le camp d'ici. Si c'est possible d'avoir Vindex en pareille odeur... Oh ! c'est ce que j'appellerai une incongruité à l'égard de cet ami. Vieux, ce n'est pas digne. Foutez le camp. Hein ! qu'en dites-vous, cher Ex-quart-d'œil ?

L'Ex-quart-d'œil. — Comme vous.

Le rougeaud. — J'en étais sûr : merci pour Vindex.

Le vieux. — Bien le bonsoir, messieurs.

Le rougeaud. — Eh, dites donc, où avez-vous vu Vindex ! et où se passait la scène violente entre lui et le monsieur !

L'Ex-quart-d'œil. — Vous voulez y aller ?

Le rougeaud. — Eh ! parbleu.

L'Ex-quart-d'œil. — Bah, laissons-les faire.

Le rougeaud. — Vous avez la frousse ?

Oh, je vous reconnais bien....

L'Ex-quart-d'œil. — Ah ça, vous n'allez pas m'insulser ?

Le rougeaud (cramoisi). — Vous êtes un poltron, vous dis-je.

L'Ex-quart-d'œil. — Et vous qu'êtes-vous ?

(Ils s'avancent l'un vers l'autre.)

L'Ex-quart-d'œil (ironique). — Fat.

Le rougeaud (cramoisi). — Poltron.

L'Ex-quart-d'œil (levant la main). — Assez... ou...

Le rougeaud (donnant une gifle à l'Ex-quart-d'œil).

Où assez, je vous méprise.

(Rixe) : cris de au « secours ».

La porte s'ouvre, Vindex apparaît :

Quoi, maitres ! Oh ! vous vous battez, absolument.

Il sépare les combattants !

A l'Ex-quart-d'œil qui se trouve mal :

ami, remettez-vous, ami, remettez-vous.

Mais qu'y a-t-il : vous vous battez, absolument... ami, ami...

L'Ex-quart-d'œil (ouvrant un peu l'œil).

— Oui... merci...

Le rougeaud (affalé sur un fauteuil).

Vindex...

Vindex. — Qu'y a-t-il ! vous êtes blessé ? (Il le prend dans les bras, et l'embrasse).

Le rougeaud (se levant et se dégageant vivement de l'étreinte). — Oh !... Oh !... Oh !...

Il s'enfuit au fond du cabinet.

Vindex se dirige vers l'Ex-quart-d'œil.

Ami, ami, ami,

L'Ex-quart-d'œil. — Merci, mer... ci...

(Il roule aux pieds de Vindex...)

(Mais à peine tombé, il se redresse et comme mu par un ressort s'enfuit à côté du rougeaud.)

Tous deux paraissent suffoqués et soufflent bruyamment :

Oh ! oh ! oh ! ouf ! ouffff...

Vindex (ahuri). — Ça va mieux ? Qu'est-ce qu'il y avait, qu'est-ce que vous avez ?

Ça va mieux, bien entendu !

Le vieux (riant). — Oh ils sont guéris, probablement : vous êtes une cure pour les faiblesses et les étourdissements....

Vindex. — Mais... (Il va vers ses amis).

Le rougeaud, l'Ex-quart-d'œil, se lèvent aussitôt et s'enfuit hors du cabinet en criant : Vindex, merci... vous êtes un élixir. Merci, merci : Vieux, ouvre les fenêtres.

Le vieux (riant). — Je vous l'avais bien dit.... (Il ouvre les fenêtres et sort).

Vindex (resté seul). — Qu'est-ce qu'ils ont ? Ils sont fous, absolument.

(Après une minute de réflexion).

Faisons notre article. Odoriférons — bien entendu, les radicaux du Comité, pour les indisposer, absolument.

(Il s'approche du bureau, s'assied, prend une feuille de papier, et écrit de sa main bien entendu, un article contre les radicaux, absolument).

Rideau

VINDEXART

CHASSE MACABRE

Nous lisons dans la Dépêche de ce jour :

Il paraît que notre cimetière est absolument dévasté par une colonie de lapins dont le nombre est tel qu'il constitue un véritable danger pour les plantations qui ornent notre nécropole.

Des ordres vont être donnés pour que la destruction de ces animaux soit opérée.

Les voisins du cimetière n'auront pas lieu d'être étonnés si de nombreux coups de fusil se font entendre un de ces jours.

Une battue va être organisée : nous apprenons, en effet, que ce matin, la municipalité a convoqué tous les employés de la mairie et leur a remis à chacun des fusils et des cartouches.

Un propriétaire des environs a été prié de vouloir bien prêter sa meute de chiens.

Les employés ont été conduits dans la journée au stand de la caserne où une leçon de tir leur a été donnée par un des plus anciens sous-officiers du 7°.

On ne sait pas encore celui qui sera chargé de diriger cette battue nouveau siècle. Ne semble-t-il pas tout désigné !!!!!

Commission départementale

La commission départementale se réunira à l'hôtel de la préfecture le jeudi 15 janvier courant, à deux heures de l'après-midi.

Causeries de l'Hôtel de ville

M. Darbon, professeur de philosophie au lycée, fera samedi 10 janvier, à l'hôtel de ville sa seconde causerie de morale.

Il traitera du sujet suivant : la Valeur morale du succès.

La causerie commencera à 8 heures et demie.

Orphéon de Cahors

Dans sa dernière réunion, l'orphéon de Cahors a constitué son bureau de la manière suivante :

Président, M. le docteur Anusset ; vice-président, M. Delpech ; trésorier, M. Manhiabal ; secrétaire, M. Labie ; membres de la commission ; MM. Maury, Billière, Delpérier, Fournié, Garric ; chef orphéoniste, M. Chapard ; sous-chef, M. Luc ; porte-étendard, M. Laucou. — Sous-commission : Président, M. Maury ; secrétaire, M. Manhiabal ; membres, MM. Chapard, Luc, Frécheville, Rolles, Heilles, Bonnassie, Cubaynes, Delmas.

Bibliothèque populaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1902

Séance du 4 janvier 1903

Le 4 janvier 1903, à 10 heures du matin, les sociétaires de la Bibliothèque populaire de la ville de Cahors se sont réunis à la Mairie, salle des mariages.

Etaient présents : MM. Parazines, président ; Combarieu, vice-président ; Vidal, secrétaire et Coueslant, trésorier.

MM. D' Aymard, Daynard, Mergier, Palame, Sarrazin, Braunschvig, Lurguie, Cagnac, Bazouge, Paumès, Francès, etc.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale (adopté).

M. Coueslant, trésorier, donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de l'oeuvre :

Messieurs,

Contrairement à ce qui se passe dans les réunions générales de fin d'année, vous n'aurez pas à adresser à votre trésorier les traditionnels éloges ; sa tâche a été en effet très simplifiée en 1902 par le nouveau bibliothécaire. M. Bénèzet s'est aimablement chargé de régler d'une façon régulière la situation hebdomadaire et votre trésorier n'a eu qu'à enregistrer la situation financière à la fin de chaque trimestre.

La situation de notre caisse est très sensiblement la même que l'année dernière à pareille époque.

Nous avons en caisse au 31 décembre 1902..... 1.411 77

Savoir :

Espèces..... 62 05

A la caisse d'épargne..... 1.349 72

L'année dernière au 31 décembre,

notre avoir était de..... 1.442 06

Le trésorier donne ensuite le détail des recettes et des dépenses au cours de l'exercice 1902 puis il ajoute :

Je crois devoir ajouter que notre situation

va s'améliorer encore, une quinzaine de souscripteurs nouveaux s'étant fait inscrire.

Je pense donc que l'état de notre caisse permettrait l'achat de quelques volumes, notre but étant non de thésauriser, mais de mettre le plus de livres possibles à la disposition de nos abonnés.

Si vous pensez également que l'acquisition de quelques ouvrages s'impose, il y aura lieu de réunir la Commission d'achat, car je vous rappelle qu'aucun volume ne doit être acheté sans l'avis de la Commission. C'est là une décision prise dans une de nos précédentes réunions générales.

Je dois enfin vous signaler les difficultés que j'ai éprouvées pour retirer des fonds de la caisse d'épargne, malgré l'autorisation du président dont j'étais porteur.

Monsieur le Caissier de la caisse d'épargne, m'a très aimablement aplani les difficultés, mais il m'a déclaré que nos statuts devaient être révisés.

Il serait indispensable paraît-il d'ajouter aux articles actuels, l'article suivant :

« Le trésorier a l'administration des fonds avec l'autorisation du président. »

En outre, les membres du Comité étant renouvelables tous les ans, il est indispensable qu'un extrait du procès-verbal donnant la composition de ce Comité, soit, tous les ans, adressé à la caisse d'épargne.

Ces deux conditions sont nécessaires pour que votre trésorier puisse à l'avenir retirer sans difficulté les fonds dont il aurait besoin. Je vous propose donc, l'addition, dans nos statuts, de l'article dont je vous ai parlé, et l'envoi d'un extrait du présent procès-verbal à M. le Caissier de la caisse d'épargne.

Le rapport du trésorier est adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée du rapport de M. Bénèzet, bibliothécaire-distributeur.

Messieurs,

Dans le courant de l'année 1902, il est sorti 12.090 volumes, soit une moyenne de 240 volumes par semaine, la distribution du 9 mars a été la plus forte, 294 livres ; la plus faible est celle du 30 mars, 141 livres.

Les distributions supplémentaires du jeudi n'ont donné qu'une moyenne de 40 volumes par séance, ce qui est à regretter, car si MM. les sociétaires venaient en plus grand nombre le jeudi, il y aurait moins d'embarras le dimanche, et la surveillance serait plus efficace.

Le nombre des abonnés de cette année est de 317, se décomposant ainsi :

Table with 2 columns: Abonnés à 0 fr. 60, id. 1 fr. 10, id. 2 fr., id. divers. Total 317.

Le nombre des sociétaires était, au commencement de l'année, de 106 membres ; il s'est augmenté, pendant l'exercice courant, de 21 membres, ce qui fait un total de 127 pour l'année 1903, réserve faite des nouveaux adhérents.

Beaucoup de lecteurs se plaignent avec juste raison du mauvais état de certains volumes, qui sont ou incomplets, ou déchirés, ou dans un état de propriété laissant beaucoup à désirer ; à vous, Messieurs, de remédier, dans la mesure du possible, à cet état de choses.

Il y a eu, cette année, très peu d'abonnés en retard pour la rentrée des livres (ce dont on doit se féliciter) ; aussi, le produit des amendes a été insignifiant.

Je crois devoir rappeler que beaucoup de livres ont besoin d'être remplacés ou tout au moins réparés.

Tel est, messieurs, le résultat pour l'année 1902, il est sensiblement le même que celui de l'année dernière.

Le rapport est adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à une concession de livres et à la bonne tenue de la bibliothèque. — Acte est donné.

L'Assemblée décide ensuite que pour rendre plus facile le maniement des fonds, un article additionnel ainsi conçu sera ajouté à nos statuts.

« Le Trésorier a l'administration des fonds avec l'autorisation du Président. » (Adopté)

L'Assemblée procède ensuite à la nomination du Comité, à l'élection du Bureau et des diverses Commissions pour l'année 1903.

COMPOSITION DU COMITÉ POUR 1903

MM.

Aymard, docteur-médecin ; Bergon, imprimeur ; Braunschvig, professeur au lycée ; Cagnac, conseiller municipal ; Carriol, conducteur des ponts et chaussées ; Cayrac, id. ; Combarieu, conseiller municipal ; Coueslant, imprimeur ; Darbon, professeur au lycée ; Daynard, directeur du Crédit foncier ; Francès, ancien négociant ; Frézals, pharmacien ; Lagarde, conducteur des ponts et chaussées ; Lurguie, secrétaire-greffier du Conseil de Préfecture ;

Mergier, directeur de l'Ecole normale ; Palame, bibliothécaire municipal ; Parazines, capitaine en retraite ; Paumès, professeur au lycée ; Périé, sous-économiste du lycée ; Périé, conseiller municipal ; Rollie, capitaine en retraite ; Sarrazin, relieur ; Suquet, économiste de l'Ecole normale ; Vidal, Directeur de l'Ecole publique.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR MM. Pihier, ingénieur en chef, Président fondateur ; Le Préfet du Lot, Le Maire de Cahors ; Le colonel commandant le 7^e rég. d'infanterie. L'ingénieur en chef du département. L'inspecteur d'Académie.

BUREAU MM. Parazines, président ; Combarieu, vice-président ; Palame, bibliothécaire ; Coueslant, trésorier ; Vidal, secrétaire. M. Bénézet est nommé bibliothécaire-distributeur.

COMMISSION DE PROPAGANDE MM. Combarieu, Président ; Aymard, membre ; Bergon, id. ; Coueslant, id. ; Daynard, id. ; Francès, id. ; Paumès, id. ; Périé, sous-économiste du lycée.

COMMISSION D'ACHAT MM. Combarieu, président ; Aymard, membre ; Braunschvig, id. ; Coueslant, id. ; Darbon, id. ; Palame, id. ; Paumès, id. ; Vidal, id.

Aucun achat de livres ne doit être fait que par les soins de cette commission.

COMMISSION DES ABONNEMENTS MM. Coueslant, Palame, Bénézet.

La Commission d'achat des livres décide de se réunir à la mairie, lundi soir, 12 janvier, à 8 heures.

L'Assemblée décide encore qu'un membre au moins du Comité présidera tous les dimanches à la distribution des livres.

Après examen de la situation financière de l'œuvre et des services rendus à la Bibliothèque par M. Bénézet, l'assemblée fixe l'allocation annuelle à attribuer au bibliothécaire-distributeur à la somme de trois cents francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 1/2.

Le Secrétaire, U. VIDAL. Le Président, PARAZINES.

Société de Pisciculture du Lot L'Assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu le samedi 10 janvier 1903, à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour Réorganisation de la Société. Bief de Coty à Labéraudie. Questions diverses.

Tirage au sort Le tableau de recensement des jeunes gens de la commune de Cahors, appelés à participer au tirage au sort de la classe de 1902, qui doit avoir lieu le 12 février prochain, vient d'être affiché sous le péristyle de l'hôtel de ville.

Les conscrits du canton Nord sont au nombre de 33 et ceux du canton Sud se chiffrent par 37.

Nous constatons une diminution de 5 conscrits pour le canton Nord et une augmentation de 6 conscrits pour le canton Sud sur les chiffres de l'année dernière.

Engagements Engagements volontaires contractés à la mairie de Cahors pendant l'année 1902 : Armée métropolitaine, 47 ; armée coloniale, 9.

Concours de musiques Un grand concours de Musiques, Fanfares, Harmonies, Symphonies, Quatuors à cordes, Chorales et Chorales mixtes est en voie d'organisation pour les 15 et 16 août 1903, à Montluçon. Ce Concours, placé sous les auspices de la municipalité et des Sociétés musicales de cette ville industrielle, bien connue

pour sa cordiale hospitalité, est assuré d'avance de sa réussite exceptionnelle. Sous peu le règlement du Concours sera adressé à toutes les sociétés.

Les adhésions sont reçues chez M. Stenger, 86, Boulevard de Courtais.

Adjudication L'adjudication pour la vente des immeubles restant après l'ouverture de la rue

Rousseau, qui avait eu lieu mardi 6 janvier, n'a donné aucun résultat. Celle pour la démolition des maisons et parties de maisons de cette rue a donné lieu à un rabais de 2 0/0 sur les 2.000 fr. de subvention donnée par la ville.

M. Marcelin Luc, entrepreneur de maçonnerie, a été déclaré adjudicataire.

Statistique Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant l'année 1902 :

Population de fait depuis le dernier recensement, 14 018 habitants. Ce chiffre comprend la garnison, composée de 1.416 hommes. Naissances, 197, dont 183 légitimes et 14 illégitimes, se décomposant comme suit : garçons, 90 ; filles 107, Décès, 311 ; mort-nés, 5 mariages, 71 ; divorces, 2.

Qui l'a perdu ? Un bracelet d'enfant a été trouvé sur la voie publique par la nommée Germaine Plagès, demeurant rue St-Maurice. Le réclamer au bureau de police.

Théâtre de Cahors Samedi soir, la troupe d'opéra de Montauban commencera la série des représentations qu'elle se propose de donner sur notre scène, LA JUIVE Grand Opéra en 5 actes, musique de Halévy.

Musique du 7^{me} de ligne PROGRAMME DES 8 ET 11 JANVIER 1903 Allegro Militaire Von Blon. Charles VI (ouverture) Halévy. Menuet Favouri Mozart. Samson et Dalila (fant*) St-Saëns. Sans Cervelle (polka) Auvray.

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 6 au 8 janvier 1903 Naissance Courbil, René-Louis-Marius, rue du Portail des Augustins.

Mariage Miquel, Elie, cocher, et Vitrac Clara cuisinière.

Décès Blacard, Gabrielle, Veuve Pégourie, 35 ans, à l'hospice. Baudel, Marie, mercière, 61 ans, célibataire, rue de la Liberté, 17.

Arrondissement de Cahors LOUPIAC. — Les désespérés. — On a trouvé samedi dernier, pendu à une poutre de sa chambre, le sieur François Sudre, âgé de 23 ans, demeurant à la Tuque, section de Loupiac, commune de Pay-l'Évêque.

Il a été découvert par un de ses voisins, le nommé Ressayre, qui, ne l'ayant pas aperçu depuis deux jours, s'inquiéta de son absence. Après l'avoir appelé deux ou trois fois sans obtenir de réponse et trouvant la porte fermée, il se munit d'une échelle et ouvrit le contrevent de la fenêtre du premier étage. Il aperçut alors à deux mètres de lui environ, le corps du malheureux jeune homme. La mort devait remonter au 1^{er} janvier.

Les constatations et les formalités d'usage ont été faites par M. Puech, suppléant du juge de paix. Détail particulier : la corde traditionnelle était remplacée par un gros fil de fer formant nœud coulant. La mort avait dû être instantanée, car la physionomie du cadavre ne présentait aucune contraction, ni aucun signe de souffrance.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Foire. — Bœufs gras, 33 fr. les 50 kilos ; attelages, cours ordinaires. Breaux, de 400 à 600 francs la paire.

Pores gras, 45 fr. les 50 kilos. Oies grasses, 85 centimes la livre. Poules, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 la livre. Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un. Lapins domestiques, 0 fr. 25 la livre. Œufs, 1 fr. la douzaine. Blé, de 14 à 15 fr. les 4/5. Maïs, de 10 11 fr. id. Pommes de terre, de 3 à 4 fr. id. Châtaignes, de 4 à 5 francs id.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Employés de banque et de commerce. — Ainsi que nous l'avions annoncé, les employés de banque et de commerce de notre ville se sont réunis dimanche à six heures du soir.

Un magnifique banquet a eu lieu au restaurant Liauzon, rue du Collège, sous la présidence de M. Punié, doyen d'âge, où la plus franche gaieté n'a cessé de régner. Le nombre des convives était d'une vingtaine environ.

Au dessert, M. Punié, après avoir remercié ses camarades de l'honneur qu'ils lui avaient fait en le nommant président, a proposé qu'à l'avenir, un banquet eut lieu chaque année le premier dimanche de janvier. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Le soir, à neuf heures, un bal des plus animés a eu lieu dans la salle de l'Eden et ne s'est terminé qu'à une heure fort avancée de la nuit. En résumé, cette fête a été des mieux réussies.

Arrestations. — Il y a un mois environ, la régie avait saisi, à Boussac, deux cents kilos de tabac de contrebande, qui fut enfoui dans un jardin de l'allée Victor-Hugo aux fins de dénaturation. Certains individus ayant eu vent de la chose allèrent, pendant la nuit, déterrer ce tabac et se l'approprièrent.

L'enquête a amené l'arrestation des nommés Antonin M..., âgé de 26 ans, et Joseph S..., âgé de 40 ans, tous deux domiciliés rue des Marguilliers. Ces individus, mis à la disposition de M. le procureur de la République, ont été écroués à la maison d'arrêt.

LACAPELLE-MARIVAL. Adjudication. — L'adjudication des droits de places, halles et marchés, a eu lieu dimanche, à trois heures du soir, sur la mise à prix de 700 francs.

M. Devèze, charron, a été déclaré adjudicataire au prix de 1.245 fr.

On a procédé ensuite à l'adjudication de la bascule publique sur la mise à prix de 400 fr.

M. Cazard, cafetier, a été déclaré adjudicataire au prix de 430 fr.

FAYCELLES. — Encore la rage. — Un chien présentant tous les symptômes de la rage a parcouru dimanche, notre commune et, sur son passage, a mordu plusieurs de ses congénères. Poursuivi par des propriétaires de ces animaux, ce chien a pris la fuite et s'est dirigé du côté de Bédoué.

M. le maire de Faycelles a fait abattre tous les chiens mordus.

ASSIER. — Conférence publique. — Dimanche prochain, 12 janvier, à 7 heures 1/2 du soir, M. Chaumont, inspecteur primaire à Figeac, donnera une conférence publique dans le local de l'école des garçons, sur un sujet historique.

Arrondissement de Gourdon

SARRAZAC. — Par l'intermédiaire du sympathique porte-drapeau de la démocratie de l'arrondissement de Gourdon, M. Louis-Jean Malvy, le Conseil municipal de Sarrazac a adressé une lettre de félicitations à M. E. Combes, Président du Conseil des Ministre et à ses collaborateurs, pour la fermeté dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement du maintien des idées laïques, par l'assainissement énergique qu'ils ont opéré.

Voici la réponse que M. Combes a adressée à M. L.-J. Malvy, pour être transmise à la municipalité de Sarrazac.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Paris, le 27 décembre 1902 Monsieur le Conseiller Général. Vous avez bien voulu me faire parvenir le texte d'une adresse de félicitations émanée des

conseillers municipaux de la commune d Sarrazac (Lot). Profondément touché de cette manifestation de solidarité républicaine, je vous prie de faire parvenir à ses auteurs l'expression de mes sentiments de sincère gratitude avec l'assurance de mon plus entier dévouement à la République et à la démocratie. Recevez, Monsieur le Conseiller Général, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président du Conseil Ministre de l'Intérieur et des Cultes E. COMBES

SOULLAC. — Marché aux truffes. — A la foire de lundi, le cours a varié de 5 à 6 fr. le demi-kilo.

Le jury, composé de MM. Pébayre, Mérigonde et Raymond Fumat, a distribué les primes suivantes :

1^{er} prix, MM. de Cardaillac, de Latreynne, 25 demi-kilos ; Barre, de Laplagne, 12 demi-kilos ; 2^e prix, MM. Faurel, de Reyrevigne, 16 demi-kilos ; Delsol, de Chabournat, 12 demi-kilos ; Firmin Pébayre, de Meyronne, 17 demi-kilos ; Tache, de Loupiac, 9 demi-kilos.

Vendredi 9 janvier, nouvelle distribution de primes. Le marché commencera à une heure.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de hausse s'est accentué sur nos rentes sur certaines valeurs françaises et sur les fonds espagnols.

Sur nos rentes il a été encore une fois question de remaniements ministériels, on disait que M. Rouvier devait prendre la Présidence du Conseil dans le futur cabinet et il n'en a pas fallu davantage pour faire franchir le pair à notre 3 0/0 et même de le dépasser dans un certain moment.

Le 3 0/0 a passé de 99,95 à 100,22 ; l'amortissable finit à 99,75.

La Banque de France est à 3.770.

Le Crédit Foncier est demandé à 745 ; le Comptoir National d'Escompte à 590 ; le Crédit Lyonnais à 1.094 ; la Société Générale à 623.

Nos chemins sont en hausse ; le Lyon à 1.437 ; le Nord à 1.848 ; l'Orléans à 1.524.

Le Suez clôture à 3.877.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure s'avance à 87,85 ; l'Italien à 102,40 ; le Portugais à 31,55.

Le Serbe 4 0/0 cote 78,85.

Le Turc D reste à 29,55 ; la Banque Ottomane, 594.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

PLUS de CAMBRIOLEURS

Succès du jour AVERTISSEUR PERRO PORTES ET FENÊTRES AGUZOU Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

L'HONNEUR DU NOM

PAR CHARLES BUET

PREMIERE PARTIE

Les Châteaux de Mainrouge

II

Où le lecteur apprend la généalogie de nos héros

— Oh ! oh ! avez-vous idée de cela, Flore, ma sœur ?
— Pardi ! je connais pour le moins huit marquises, une douzaine de comtesses, un demi-cent de baronnes qui ont des fils dans les ordres.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

manteau de la cheminée, il prononça d'un ton solennel et pompeux cette courte phrase :
— Il s'agit de Madame la marquise d'Hauteluce.
Le baron sursauta, tressaillit, rougit comme s'il eût été frappé par la foudre.

un piège qui ne fut pas évité.
— Ces d'Hauteluce, ainsi que vous les appelez avec votre abominable laisser-aller de jacobin égalitaire, sont les égaux des plus nobles seigneurs de la chrétienté, s'écria le baron en se redressant avec majesté.

pas la marquise ?...
— André, André, vous questionnez à tort et à travers. Oui, j'ai connu la marquise d'Hauteluce au temps de sa prospérité...

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1571^e livraison (10 Janvier 1903).
La Fondole fantôme, par Gustave Toudouze. — La Construction d'une locomotive, par Daniel Bellat.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e. — Sommaire du 8 Janvier 1903.
V^e Nacla : Chronique. — Daniel Riche : une émotion.

Les Jeux dans l'armée Anglaise

Partout où il se transporte, le soldat anglais pratique les jeux qu'il considère comme des jeux nationaux : cricket, tennis, golf, foot-ball, polo.

Chaque régiment en organise selon ses ressources et ses moyens. Pour cela tout est motif à jeux sportifs, l'eau, le sable, les arbres, etc.
L'eau propice aux courses nautiques et aux plongées excentriques, le sable propre aux pistes athlétiques, les arbres dressés en mâts puissants constituent à première vue de suffisants éléments de distractions.

d'autant. Tant pis pour qui passe au travers ; le sol n'est pas loin. A un signal donné cinq ou six amateurs s'élancent ensemble pour traverser ce dangereux plancher de cordes. Leur poids les fait bondir ; ils roulent et s'accrochent, se repoussant mutuellement. C'est sans danger et très plaisant.
Un autre jeu, le Tournoi, est très en faveur. C'est encore un jeu à deux bipèdes, l'un monté sur l'autre. Celui-ci est le destrier, celui-là le chevalier.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité 30 jours Prix des Billets
1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours —

Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.
2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.
Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.
Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.
1^{er} à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.
2^e en Province : dans les gares et principales stations.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

Table listing train routes and prices: 1° DE PARIS à TOURS, 2° DE TOURS à NANTES, 3° DE NANTES à LANDERNAU, etc.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)
Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

rets, Collioure, Coniza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Goéthary (halte), Gojan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Fraqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aragn), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac-Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Sradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.
Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)
Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste), Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Coniza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Goéthary (halte), Gojan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Fraqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aragn), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac-Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Sradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.